

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

| | |
|--|------------|
| Date de convocation du Conseil Municipal : | 06.05.2024 |
| Date d'affichage du compte-rendu : | 14.05.2024 |
| Nombre de Conseillers Municipaux en exercice | 26 |
| Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : | 24. |

Le treize mai deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, **M. Claude PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED** M. Pascal **TRUTEAU**, M. Pascal **QUINTELIER**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Patricia **DUFOUR**, Mme Helen **ACE**, , M. Rodolphe **FOURRÉ** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Fabrice MICHELET, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Annie GONNORD, Mme Amanda HOLMES, M. Patrick PETIT ainsi que M. Alain **HURIEZ** et M. Patrice **BAUDOIN**, non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claire VEQUE.

Le Maire accueille l'assemblée. Le Conseil Municipal valide le report de décision quant au dossier relatif à une servitude pour l'écoulement d'eaux pluviales à Tillou dans l'attente d'éléments complémentaires.

Il rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont aussi l'occasion d'échanger avec les associations qui contribuent à la dynamique de la commune. Ainsi et comme ont fait précédemment d'autres responsables d'associations, Eric Gouinaud et Laurent Magnan Co-Présidents ainsi que Pascal Lhomme Vice-Président, vont intervenir pour présenter **l'association Football Club Chef-Boutonnais** et l'activité du club.

Il est rappelé que seule l'association de football FC Boutonnais bénéficie d'une convention triennale d'objectifs avec la commune, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2022.

ACCUEIL D'UNE ASSOCIATION : LE FOOTBALL CLUB BOUTONNAIS

Laurent Magnan, Eric Gouinaud co-présidents et Pascal Lhomme présentent ce dossier

Cette association fondée en 2012 suite à la fusion du club de l'Espérance de Chef-Boutonne et de l'AS Gournay, regroupe 310 licenciés, 30 dirigeants/bénévoles, 3 arbitres, 20 éducateurs et 82 sponsors
Le budget annuel toujours en progression est de 130 000 € en 2023

Les Co-Présidents présentent la structure, le club, ses actions, ses réussites et répondent aux questions des élus.

Monsieur le Maire après avoir remerciés Laurent Magnan, Eric Gouinaud et Pascal Lhomme pour leur intervention, souligne l'importance du club pour la collectivité, club très structué, doté d'une reconnaissance multiple, dont le leitmotiv est la formation, la transmission de valeurs et de savoir être.

C'est un club qui se donne les moyens d'avoir des moyens. Monsieur le Maire ajoute qu'il est conscient que certains équipements ne satisfont plus aux besoins et qu'une réflexion est menée au sein de la commission Patrimoine pour le terrain d'entraînement.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Marie Kohler précise que son intervention quant à la production de bilans associatifs dont il est fait mention dans le compte rendu du 15 avril, concernaient bien les bilans des animations associatives Villes de Villages et de Quartiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 15.04.2024.

INFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDCMP seront communiquées :

Piscines :

- Nombre de Maitres Nageurs Sauveteurs suffisant pour ouvrir les 8 piscines du territoire
- Surcoût pour les hébergements : 8 000 €
- Chef-Boutonne : ouverture à ce jour prévue le 15/06.

Site de l'ancienne base labellisé « site industriel clé en main France 2030 » : 55 sites en France

ANIMATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

Annie GONNORD présente ce dossier

Il est proposé de signer une convention pour chaque manifestation stipulant respectivement les engagements de la collectivité et des associations partenaires, dans le cadre des animations Vie de Villages de Quartier VDVQ.

Sur interpellation de Marie Kohler, Monsieur le Maire rappelle le contexte initial de l'organisation de ces VDVQ après la période Covid. La collectivité recherchait alors à travers cette animation, à relancer la dynamique des associations. Après 3 ans, la commission a décidé de revoir le montant de l'aide, dont l'objectif est cependant toujours, d'inciter et motiver les associations partenaires à engager d'autres animations.

Marie Kohler regrette que les associations volontaires soient les mêmes que l'année dernière avec une reconduction des quartiers sans élargir sur d'autres lieux à découvrir. Annie Gonnord ajoute que toutes les associations ont été sollicitées lors de la réunion de février pour se porter candidates et que seules 4 ont répondu.

La collectivité ayant joué un rôle de facilitateur aura maintenant à s'interroger pour les prochaines années car elle n'a pas vocation à se substituer aux volontés ou initiatives associatives s'il en existe.

Sophie Robion ajoute que les associations partenaires étaient déjà créées avant le Covid et que leurs membres très impliqués bien qu'il soit parfois difficile de mobiliser, ont une réelle envie d'animer. Elle ajoute que les animations organisées sur la Place de l'église, valorisées par les travaux effectués autour, en font un lieu de convivialité très apprécié.

Après discussion, Marie Kohler souhaite que soit précisé que la subvention communale versée dans le cadre de l'animation VDVQ a pour vocation d'encourager les associations à proposer d'autres animations.

Christelle Biet ajoute qu'il est légitime d'attendre un retour sur animations. La réelle question pour elle, est de définir la programmation culturelle souhaitée.

Monsieur le Maire partage la nécessité de discuter du cadre général mais après l'édition 2024. Il souhaite soumettre la proposition de la commission pour l'édition 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la signature des conventions avec les associations suivantes pour lesquelles une aide de 800€ est validée comme suit :

- **LA BATAILLE : Les Vauriens du Four (Patrick Petit Président de l'association ne vote pas - 1 contre)**
- **TILLOU : Aujourd'hui Tillou et Le Foyer Rural de Tillou (Sophie Robion membre du bureau de l'association « Aujourd'hui Tillou » ne vote pas - 1 contre) Le montant sera partagé par moitié entre les 2 Associations.**
- **CHEF-BOUTONNE : Les Vauriens du Four (Patrick Petit Président de l'association ne vote pas - 1 contre).**
- **CREZIERES : Les Amis de Crézières (Amanda Holmes Présidente de l'association et Monique Parichaud représentée par Christian Goujeau, membres du bureau ne votent pas - 1 contre).**

Par ailleurs sur proposition de la commission Animations, le Conseil Municipal par 23 voix pour (1 abstention) décide d'attribuer :

- **Une aide de 900€ au CYCLE CHEF-BOUTONNAIS pour contribuer à l'organisation de la course cycliste annuelle sur route du dimanche 23 Juin 2024.**
- **Une aide de 300 € à « Le Clown A Crête » dans le cadre du Festival Clac Fess, du Samedi 14 Septembre 2024.**

RENOVATION ENERGETIQUE : ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Maire présente ce dossier en l'absence de Christian Aubert

Les offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour l'opération de rénovation énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard ont été analysées par le bureau d'études CEBI. Le résultat a été étudié par la commission Finances le 7 mai après négociation.

Une seule offre a été reçue pour chacun des lots suivants : Lot 1 Désamiantage, Lot 4 Plâtrerie Isolation, Lot 5 Chauffage et lot 6 Electricité.

D'ores et déjà une consultation de gré à gré a été lancée pour les lots sans offre à savoir les lots 2 Menuiseries extérieures alu et lot 3 Menuiseries extérieures bois

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'Attribuer les marchés suivants :

le lot 1 « désamiantage » à la SAS EGD pour un montant de 16 998 € HT

le lot 5 « Chauffage - Ventilation » à l'entreprise Seguin pour un montant de 282 361.91 € HT

le lot 6 « Electricité » à l'entreprise Seguin pour un montant de 37 138.09 € HT.

- Décide d'engager une négociation pour le lot 4 « Plâtrerie-Isolations - Faux Plafond - Menuiserie - Peinture » .

- Décide d'attribuer les marchés des lot 2 « Menuiseries extérieures alu », lot 3 « Menuiseries extérieures bois » ainsi que le lot 4 « Plâtrerie-Isolations - Faux Plafond - Menuiserie - Peinture », lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juin.

MAISON IDA LUCAS : PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET

Le Maire présente ce dossier

Dans le cadre du projet de revitalisation du bourg, la commune a engagé une étude de faisabilité pour reconverter l'ancien EHPAD (3 500 m² de bâtiments disparates). Scinder le bâtiment en 2 projets est apparu pertinent car trop vaste, 2 possibilités ont alors été explorées :

Partie sud : Un espace socio-culturel et associatif (médiathèque, salles associatives, co-working...)

⇒ En 2022, étude de faisabilité réalisée par Citadia + travail de définition du projet à poursuivre

Partie nord : (dans la partie la plus récente et la plus fonctionnelle)

Un espace dédié à l'habitat suite à la sollicitation de l'association Toits Etc installée dans les locaux de l'ancienne gare à Chef-Boutonne, motivée par la réelle vétusté des locaux devenus de ce fait inadaptés aux besoins, ce qui conduit à la non attractivité de la structure et donc à des difficultés financières

⇒ En 2023-2024, étude de faisabilité financée par la commune de Chef-Boutonne : 26 000 € subventionné à 50% par la Banque des Territoires allant jusqu'au pré-programme (cahier des charges pour la consultation d'un architecte) => mission effectuée à 80%.

Monsieur le Maire indique que la mission réalisée :

- ✓ Analyse des besoins et des usages avec les jeunes et les salariés de Toits Etc (RHJ de 11 places, dont 1 T3 CHRS)
 - ✓ Préconisation technique pour l'amélioration thermique (calcul de la facture énergétique par un BE technique)
 - ✓ Scénarii financiers estimation des dépenses et des recettes potentielles (échanges avec les partenaires)
 - ✓ 3 réunions de comités de pilotage + une vingtaine d'entretiens (dont ABF, DDT79, Région, Préfecture, SDIS....)
- a démontré la faisabilité architecturale et fonctionnelle de ce site.

Après avoir présenté les enjeux du maintien d'une structure type FJT/RHJ à Chef-Boutonne et les problématiques à moyen terme, Monsieur le Maire commente les différents scénarii en matière d'aménagement dont les chiffrages ont été calculés en utilisant des ratios.

Les élus échangent sur les propositions et l'opportunité de la reconversion de la Maison Ida Lucas et s'interrogent notamment sur les points suivants :

- Quel serait le porteur de ce projet ? la commune ou la Cdc Mellois en Poitou ?
- Quel serait le devenir du bâtiment de la gare libéré ?
- La nécessité de donner du sens à ce projet et le risque de voir Toits Etc partir, si ses conditions d'accueil ne sont pas améliorées.
- Quel pourrait être l'usage du 4^{ème} niveau (non occupé par Toits Etc) ?
- Dans tous les cas il faudra faire des travaux, soit dans le FJT soit dans un autre bâtiment
- L'état actuel du FJT va engendrer des coûts de travaux élevés car lourds
- Si des travaux sont envisagés dans le FJT actuel => nécessité de priver les jeunes de logements à Chef-Boutonne pendant le temps des travaux
- Les bâtiments sont situés en cœur de bourg, au plus près des commerces et services

- Le projet de reconversion de l'EHPAD prévoit à moyen terme un espace socio-culturel dans l'aile sud
- Le bâtiment est facile à reconvertir car il avait déjà une vocation d'habitat.

Les élus sont donc invités à ce stade, à réfléchir à la suite à donner étant précisé que le projet sera affiné avant toute décision.

VIDEOPROTECTION : POINT D'ETAPE SUR LES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL

Jean Waroux présente ce dossier

Un point d'étape est fait sur ses travaux menés en concertation avec Stéphane Petit Garde Champêtre et l'adjudant-chef Etlin référent sureté du Groupement de gendarmerie des Deux-Sèvres.

Conseil Municipal du 22 janvier :

- Présentation suite à une réunion technique avec l'A/C ETLIN, Référent départemental pour la vidéoprotection
- Validation pour constituer un groupe de travail (composé de AUBERT Christian, BIET Christelle, BOURSIER Angélique, DUFOUR Patricia, GOUJEAU Christian, MICHELET Fabrice, TRUTEAU Pascal, ROBION Sophie, WAROUX Jean).

1 réunion technique en présence de l'Adjudant Chef ETLIN le 27 mars

- Quoi où ? En lien avec la réunion du groupe de travail du 21 février

2 réunions du groupe de travail au cours desquelles les points suivants ont été abordés :

- Le 21 février :

- Nécessité de procéder à une consultation « pour avis » des électeurs avant toute décision définitive

- Le 17 avril :

- Si possible, Collecter des données pour pouvoir mesurer a posteriori l'apport de la vidéoprotection dans la résolution des affaires
- Faire établir des devis sur la base du travail de l'Adjudant-Chef ETLIN.

Les élus échangent. Il est précisé que la volonté est de mettre les caméras sur des lieux de passage avec pour unique objectif, la sécurité de chacun et la résolution d'enquêtes dans le cadre d'incivilités ou désordres.

CONVENTION DE RENOUVELLEMENT D'ACCES A LA PLATE-FORME DU SIGIL

Christine Benoit présente ce dossier

L'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres a transféré au SIEDS la compétence facultative *Système d'Information Géographique d'Intérêt Local*, dont les communes historiques de la commune nouvelle.

La convention renouvelée en 2019 pour 5 ans, par la commune nouvelle arrive donc à échéance. La commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique, à échanger et à utiliser des documents cadastraux et des données composites. Ce système constitue un outil indispensable pour la connaissance du territoire et la gestion des dossiers, les réseaux des différents concessionnaires y étant intégrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le renouvellement de la convention pour une durée de 5 ans.

COMPOSITION DU « GROUPE DE TRAVAIL CHATEAU »

Le Maire présente ce dossier

Le groupe de travail Château composé du Maire, Nicole Bettan, Christian Aubert et Marie Kohler est réduit depuis le départ de Helen Ace et de Claire Durquety membres à sa création. Monsieur le Maire suggère de l'étoffer pour travailler sur la saison 2025 et les suivantes, et invite les élus à se porter volontaires pour en faire partie.

Sont intégrés dans ce groupe de travail, Amanda Holmes, Francis Griffault, Annie Gonnord, Marie-Claire Veque et Sophie Robion. Marie Kohler déclare s'en retirer.

COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE CLSPR

Le Maire présente ce dossier

Après validation de la composition de la commission Locale du Site Patrimonial Remarquable par Madame La Préfète les élus sont invités à délibérer à nouveau pour en confirmer la liste des membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme et valide la liste ainsi composée :

| NOM | | MEMBRES DE DROIT |
|---|---------------------------------|--|
| | | QUALIFICATION |
| Fabrice MICHELET Emmanuelle DUBÉE ou son représentant Maylis DESCAZEAX ou son représentant Jean RICHER ou son représentant | | Président de la commission Préfet DRAC ABF |
| ASSOCIATIONS PPMVP | | |
| PRINCIPAL | SUPPLEANT | QUALIFICATION |
| Aurélie LIEGE | | Fondation du Patrimoine Maisons Paysannes Petite Cité de Caractère CAUE 79 Les Amis du Château Association Cail |
| Mélanie BOUDET | Jean-Louis QUERAUX | |
| Pierre GENDRAUX | Morgan LE BOT Michel GEORGES | |
| Conseil Municipal | | |
| PRINCIPAL | SUPPLEANT | QUALIFICATION |
| Nicole BETTAN | Christian GOUJEAU | 6ème Adjointe Conseiller Municipal |
| Christian AUBERT | Sophie ROBION | 1er Adjoint 4ème Adjointe |
| Christelle BIET | Marie-Claire VEQUE | Conseillère municipale 2ème Adjointe |
| PERSONNALITÉS QUALIFIÉES | | |
| PRINCIPAL | SUPPLEANT | QUALIFICATION |
| Lionel BAUDRY | François GAGNAIRE | Directeur commercial retraité |
| Cindy MAUXION | Anne-Laure COLLIER | Commerçante ADS |
| Maxime PRESTAT | Sylvie BRUNET | Notaire Vice Présidente Mellois en Poitou |

ECLAIRAGE PUBLIC : REFLEXION A MENER

Le Maire présente ce dossier

Dans le cadre des discussions de l'assemblée lors de la préparation du budget primitif concernant l'éclairage public, l'automatisation de l'éclairage avait été actée pour les villages de Crézières, La Bataille et Tillou et il était envisagé de réfléchir à la mise en place de la détection sur l'éclairage public de Chef-Boutonne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus suivants sont volontaires pour participer à la définition du besoin et les modalités techniques à mettre en place d'une détection automatique de l'éclairage public : Christelle Biet, Angélique Boursier, Patrick Coirault, Fabrice Michelet, Frédéric Wattebled et Jean Waroux,

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Le Maire présente ce dossier en l'absence de Christian Aubert.

Le photocopieur de l'accueil de la mairie acheté en 2015, est à remplacer. Il est rappelé qu'un crédit a été inscrit dans le programme des investissements 2024.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à valide le devis de la Société SBS de Chauray (79) pour l'achat d'un photocopieur d'un montant de 4 535.10 € HT.

RAPPORTS DES COMMISSIONS - QUESTIONS DIVERSES

Nicole BETTAN en charge des PCC et du développement

- Souligne la bonne fréquentation du château de Javarzay depuis l'ouverture en Mars.
- Informe l'assemblée qu'au 31.12.2023, 239 communes (dont Chef Boutonne) ont obtenu la marque Petite Cité de Caractère et qu'en 2025, l'association fêtera son 50^{ème} anniversaire.

Sophie ROBION en charge des ressources humaines

- Annonce que la vacance du poste d'assistante de direction a été publiée.

Patrick PETIT en charge des travaux communaux,

- dresse la liste des travaux en cours dont notamment : les plantations de fleurs – le semis d'une jachère route de Melle– les travaux sur le muret rue de la Pirounelle – la fin des travaux de réfection du terrain de tennis (cloture)
- annonce que la réparation des aérateurs de l'étang dont les câbles ont été dégradés par les ragondins, est en cours
- souligne la réussite de la gestion des pieds de murs à Tillou, très appréciée par la population.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent intervenir et de clore la séance à 23 heures 35 :

Groupe Pluie : une réunion de travail dont la date sera précisée va avoir lieu prochainement.

Bacs de compostage : Suite à la question écrite de Marie Kohler quant à la suite à donner à l'expérimentation menée sur 3 sites et notamment pour celui de la Place du Grand Four qui connaît quelques désagréments, Monsieur le Maire indique que l'enquête de voisinage prévue après plusieurs mois d'usage, un peu retardée du fait de la charge de travail, va être effectuée avant fin mai et le résultat en sera restitué au Conseil Municipal.

Régulation corbeaux : Suite à la question écrite de Marie Kohler quant à l'organisation des battues pour réguler les corbeaux, Patrick Petit rappelle que les corbeaux sont à nouveau, classés nuisibles. La campagne de régulation n'est donc plus gérée par la commune. Le relais est pris par l'ACCA mandatée par la Fédération. Marie Kohler dénonce les créneaux d'intervention des chasseurs et regrette que les touristes installés sur l'aire naturelle soient importunés. A ce jour, aucun n'est venu se plaindre en mairie. Patrick Petit informe les élus que les battues ont permis de tuer, jusqu'à ce jour, 237 corbeaux

Monsieur le Maire rappelle que Marie Kohler et Patrick Petit étaient volontaires il y a quelques mois, pour réfléchir ensemble, avec d'autres personnes, sur la gestion des corbeaux et des pigeons. Aucun retour n'a été fait.

Monsieur le Maire souhaite qu'une solution soit effectivement trouvée pour rendre compatibles la régulation des corbeaux et le respect des riverains de la zone concernée.

Organisation de 4 rencontres avec la population : Monsieur le Maire rappelle que ces rencontres sont l'occasion d'échanges spontanés entre les élus et la population, au gré des demandes des administrés, aucun sujet n'étant tabou.

Prochaine séance du Conseil Municipal : la date est confirmée le 10 Juin 2024 à 20heures

Francis Griffault informe l'assemblée qu'il souhaite contacter les communes qui portent le nom de « Boutonne » afin de créer des relations entre elles. Sophie Robion accompagne Francis Griffault dans cette démarche.

Angélique Boursier invite les élus à l'informer des nouveaux arrivants sur les périmètres de chacun des élus référents afin de procéder à la distribution du livret d'accueil et du journal municipal.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance
Marie Claire Veque

Le Maire,
Fabrice MICHELET